



MONTEAUX

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Janvier 2015

Bulletin N° 9 -YL



SOMMAIRE

Horaires	Page 2
Le mot du maire	Page 3
Le conseil municipal	Page 4
Etat civil	Page 5
Le SIVOS Centre de loisirs intercommunal	Page 6
Les travaux et investissements 2014	Page 10
Informations générales	Page 12
Agglopolys	Page 18
La vie de la commune	Page 21
Les activités associatives	Page 24
Histoire	Page 28
Tarif salle associative et infos pratiques	Page 30

« Les élus locaux, qui défendent au quotidien les valeurs de la République et les droits fondamentaux qui en sont le fondement, rappellent leur attachement à la liberté de la presse et saluent le travail indispensable mené par les journalistes. »

Ils font vivre la démocratie.



ET TOUS LES AUTRES...

Horaires d'ouverture de la mairie et des permanences du maire et des adjoints

Secrétariat : 02 54.70.22.28

Mardi : 9h00 à 12h00—14h00 à 16h30

Jeudi : 14h00 à 19h00

Vendredi : 10h00 à 12h00

Dernier samedi de chaque mois : 9h00 à 12h00

Le Maire : Yves LEHOUELLEUR : Aux heures d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

Les adjoints tiennent chaque mois une permanence :

1er adjoint, Jacques QUANTIN : chaque dernier samedi de 10h00 à 12h00

2ème adjoint, Claude HUON : chaque 1er mercredi de 9h00 à 11h30

3ème adjoint, Jean-Marie REUILLON : chaque 3ème lundi 17h30 à 18h30

4ème adjoint, Jean-Etienne PIGACHE : chaque 2ème mardi de 18h30 à 19h30

Ils seront en mesure de vous remettre divers documents administratifs, tels que : demande de permis de construire, demande d'une carte nationale d'identité, etc....

LE MOT DU MAIRE



C'est toujours un plaisir et un bonheur pour moi de présenter mes vœux à vous tous qui contribuez quotidiennement à bâtir notre commune et de saluer ainsi une nouvelle année 2015 avec ce qu'elle véhicule d'espérance de souhaits et de projets individuels et collectifs.

L'équipe municipale partiellement renouvelée, forte des suffrages obtenus, a sans perdre de temps continué à gérer avec un souci réel de l'intérêt général, je la remercie du travail remarquable déjà accompli.

Notre responsabilité d'élu est de regarder notre avenir et celui de notre commune. Un nombre important de travaux a été réalisé, vous les trouverez listés dans ce bulletin.

Aucun emprunt n'a été contracté et les subventions demandées ont été perçues pour les financer en partie.

Nous avons fait travailler en priorité les entreprises locales quand elles étaient compétitives.

Il a été créé un nouveau service de ramassage des objets encombrants en juin et décembre.

Nos prévisions 2015, en fonction de la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités, sont :

- la réfection de l'éclairage de l'église et le sondage du plafond avec la réfection si nécessaire
- la restauration de la Rue Grivelière et du Chemin des Rabris avec la commune de Mesland
- la réfection de la toiture des WC de l'école Rue Abbé Pilté
- le reprofilage des fossés
- la sécurisation des puits
- l'amélioration de l'éclairage public et l'achat de 10 panneaux doubles pour l'affichage électoral

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions, une rentrée placée sous le signe de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires où chacun a dû prendre ses repères avec le démarrage des temps d'activités périscolaires (T.A.P.).

Ce changement coûte à la commune environ 15 000 euros par an.

Je remercie la présidente du SIVOS, Madame Ginette DENIS pour son travail dans la mise en place de ce nouveau fonctionnement où elle s'est impliquée sans compter.

Je salue l'arrivée des nouveaux professeurs des écoles. Madame ALVES Sandrine en mi-temps avec Madame PAILLAT Morgane et Madame FENAYON Elisabeth, Directrice des Ecoles de Monteaux.

Malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le taux des impôts locaux devrait diminuer encore cette année, c'est une promesse.

Je pense aussi à nos commerces de proximité, des personnes compétentes, dévouées, disponibles, toujours prêtes à répondre à vos souhaits : Boulangerie, Epicerie, Boucherie, Café, Coiffeur, sans oublier notre Poste.

Je remercie particulièrement nos sapeurs pompiers, et nos associations qui animent la commune, elles ont un rôle essentiel.

Je remercie également et chaleureusement l'ensemble du personnel communal qui assume avec sérieux et compétence sa mission.

Je réitère tous mes vœux de bonheur, de santé, pour vous et votre famille.

Yves LEHOUELLEUR

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Yves LEHOUELLEUR, Maire,

ADJOINTS ET DELEGATIONS DE FONCTION

Monsieur Jacques QUANTIN 1^{er} adjoint : état civil, travaux d'entretien, cimetière, finances.

Monsieur Claude HUON 2^{ème} adjoint : travaux de rénovation, urbanisme, voirie.

Monsieur Jean-Marie REUILLON 3^{ème} adjoint : affaires scolaires, affaires sociales, jeunes, 3^{ème} âge.

Monsieur Jean-Etienne PIGACHE 4^{ème} adjoint : petit patrimoine communal, gestion de l'information communale, salle associative.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Philippe DAMBRINE

Ginette DENIS, Présidente du SIVOS

Olivier GUENAND

Laurent LE MEUR

Olivier MACIA

Marie MARCHAND

Christophe QUANTIN

Jean-Louis ROIS

Dominique SILVESTRE

Barbara VIGREUX

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES
FINANCES Vice-président : P. DAMBRINE	D. SILVESTRE , C HUON, G. DENIS
APPEL D'OFFRES + groupement d'achats Vice-président C. HUON	<u>Titulaires</u> : O MACIA, J- L. ROIS <u>Suppléants</u> : J-M. REUILLON, J. QUANTIN, P. DAMBRINE
VOIRIE Vice-président : J. QUANTIN	O. MACIA, L. LE MEUR, P. DAMBRINE
BATIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX Vice-président : J. QUANTIN	J-L. ROIS, C. QUANTIN, C. HUON, O. MACIA, D. SILVESTRE
CIMETIERE Vice-président : J. QUANTIN	B. VIGREUX, J-L. ROIS, J-M. REUILLON, G. DENIS,
ELECTORALE Vice-président : J-M. REUILLON	Membres élus : D. SILVESTRE, B. VIGREUX, Membres extérieurs : D. ROIS déléguée du préfet C. MARCHANDEAU délégué tribunal.
COMMUNICATIONS INFORMATIONS Vice-président : J-E. PIGACHE	D. SILVESTRE, P. DAMBRINE, M. MARCHAND, J-L. ROIS
FETES ET CEREMONIES (quinzaine commerciale) Vice-président : J-L. ROIS	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL Coordinateur des dates de festivités : D. SILVESTRE
URBANISME Vice-président : C. HUON	J-L. ROIS, C. HUON, P. DAMBRINE, C. QUANTIN, D. SILVESTRE
SALLE ASSOCIATIVE	O. MACIA, C. QUANTIN, L. LE MEUR
C.A.U.E.	Y. LEHOUELLEUR, J-L. ROIS, C. HUON

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

2013

SALIOU Nina 31 décembre

2014

LEROY PROUST Eléine 11 avril

LEVEAU Mériane 13 juin

BLANC Clémence 25 juin

SILVESTRE Lalie 2 octobre



MARIAGES :

POTIER Sébastien/PARDESSUS Séverine 26 juillet

LOTTE Franck/BOULERY Christine 23 août

DÉCÈS :

OSSENDE Marcel 4 janvier

ROBERT Georges 13 février

LEMAIRE Raymond 14 février

CHIGNARD Jean-Pierre 16 mars

CASSÉ Vve LEMAIRE Janine 20 juin

NAEPELS Vve HUON Eliane 4 septembre

SBISS Vve PERSONNE Raymonde 6 septembre

FOUASSIER Jean 14 septembre





SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE SIVOS MESLAND-MONTEAUX-VEUVES

Composition et rôle du SIVOS

Le SIVOS est composé de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants par commune.

Suite aux élections de mars 2014, les 6 conseillers municipaux élus titulaires pour représenter leur commune ont désigné par vote le président du syndicat et les vice-présidents qui sont :

Mme Ginette DENIS, présidente représentant MONTEAUX

Mme Françoise YVONNET, vice-présidente représentant VEUVES

Mme Isabelle GIRAUD, vice-présidente représentant MESLAND

Les 3 autres représentants titulaires sont :

M. Frédéric ODONNAT (MESLAND)

Mme Dominique SILVESTRE (MONTEAUX)

Mme Virginie TROMPAT (VEUVES)

Le SIVOS a pour objet de gérer le regroupement scolaire (personnels autres que fonctionnaires de l'Education Nationale, restauration scolaire, transport scolaire, fournitures scolaires, frais de gestion générale), la garderie périscolaire et le centre de loisirs et depuis la rentrée 2014 les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). En effet, avec la nouvelle organisation des rythmes scolaires, le SIVOS a eu à mettre en place à la rentrée 2014 les TAP.

(le SIVOS avait demandé une dérogation pour retarder cette organisation à septembre 2014, la loi étant entrée en vigueur à la rentrée 2013).

La nouvelle semaine d'école

La semaine d'école doit être de :

- 24 h d'enseignement échelonnées sur 4,5 jours. Après consultation du corps enseignant, des parents d'élèves et des mairies, le choix de la demi-journée supplémentaire a été fixé au mercredi matin,
- 3 h de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Si le temps d'enseignement dépend de l'Education Nationale, l'organisation des TAP et leur financement restent à la charge des collectivités.

Cette nouvelle organisation a conduit :

- au recrutement de personnes extérieures spécialisées et à l'augmentation du temps de travail du personnel du SIVOS pour encadrer les activités,
- à augmenter le temps de ménage dans les écoles et locaux occupés,
- à assurer un transport scolaire supplémentaire le mercredi, le jeudi et le vendredi pour le sport qui se déroule au Clos des oiseaux à Veuves,
- à l'ouverture de la cantine le mercredi à Mesland (repas et personnel).

Les conséquences financières de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Comme annoncée par toutes les collectivités, cette nouvelle organisation a un coût. Nous avons fait en sorte de limiter au maximum celui-ci mais nous tenions à proposer des activités intéressantes aux enfants, nous ne voulions pas assurer une garderie quotidienne.

Les coûts supplémentaires sont :

- de 15 979,48 € pour les personnels du SIVOS,
- de 14 700,00 € pour les personnes extérieures,
- de 2 345,00 € pour le transport supplémentaire,
- de 1 741,76 € pour la restauration,
- de 4 000,00 € pour l'équipement des TAP.

Soit un total de 38 766,24 €

Les subventions accordées par l'Etat, pendant 2 ans, sont de 50 € par enfant, soit pour chaque année une prévision de recettes de 6 500 €.

Ginette DENIS, présidente

SIVOS

Les TAP proposés par le SIVOS

Pour les 2 classes de maternelle de MESLAND (38 élèves), les TAP ont lieu tous les jours. Les activités proposées sont en lien avec la nature (jardinage, lecture, dessin, promenade découverte...) encadrées par les ATSEM, Mmes Véronique BAUDRY et Emeline BIZIEUX aidées de Mme Brigitte LESOURD.

Pour les 4 classes de MONTEAUX, compte tenu du nombre d'enfants (92 élèves), des locaux à notre disposition et de l'encadrement nécessaire pour assurer les règles de sécurité, nous avons été contraints d'organiser les TAP par période d'1h30 (15h à 16h30) sur 2 jours. Les classes de CP et CE1-CE2 font les TAP le mardi et vendredi et les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 le lundi et jeudi.

Pour encadrer ces activités, il a été décidé de retenir en priorité les personnels du SIVOS. Pour certaines activités (sport, danse, informatique et théâtre) on a fait appel à des personnes **spécialisées** dans ces disciplines.

Les activités à l'école maternelle de Mesland

Le projet des animateurs de maternelle est basé :

- sur le jardinage, la découverte des goûts et d'activités annexes
- lecture d'histoires et contes
- initiation musicale
- initiation aux jeux de société (prêt possible auprès de la ludothèque de ST GERVAIS).



Les activités en maternelle avec Emeline, Brigitte et Véronique



Les activités proposées à l'école primaire de Monteaux



Danse avec Frédéric BOISNON et Karine MACIA



Sport avec William HERPIN et Herminé BUISINE



Informatique avec Jean-Etienne PIGACHE

Arts visuels avec Lydia LAULANNET





Bibliothèque avec
Karine MACIA



Théâtre avec Cédric ODONNAT
(bénévole)
et Lydia LAULANNET



Jeux de société avec
Herminé BUISINE

Inscriptions à l'école maternelle

L'école maternelle située à Mesland accueille les enfants en petite section (âgés de 3 ans), moyenne section (âgés de 4 ans) et grande section (âgés de 5 ans).

Depuis la rentrée 2014, elle accueille aussi les enfants en toute petite section (âgés de plus de 2ans) sous certaines conditions.

Si vous avez des enfants nés en 2012 et 2013, veuillez vous faire connaître auprès de l'école maternelle située à Mesland.

Mme JAROS-DELSAHUT, directrice de l'école maternelle est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous donner tous les renseignements désirés.

Vous pouvez la contacter au 02.54.70.21.84.

Une nouvelle directrice et de nouvelles enseignantes

L'école de MONTEAUX a accueilli une nouvelle directrice, Mme Elisabeth FENAYON en remplacement de Mme LAURES. Elle est remplacée le mardi par M. BARRE.

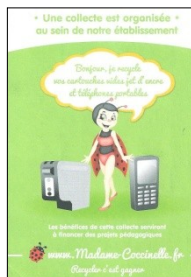
Mme Maryse LOUVET qui est partie à la retraite en juin 2014 après avoir enseigné 19 ans sur la commune est remplacée par Mmes ALVES et PAILLAT.

A l'école de MESLAND, Mme DERNIAME est arrivée en remplacement de M.GUILLORÉ.

Nous leur souhaitons une bonne intégration dans cette école.

Une bonne action pour les écoles

Action « Madame Coccinelle »



L'école de Monteaux collecte les cartouches vides jet d'encre (pas de cartouche laser) de vos imprimantes et les téléphones portables.

Ces biens sont vendus et ramassés par une entreprise spécialisée qui les recycle. Les bénéfices sont versés à la coopérative scolaire dans le but de financer des projets pédagogiques.

Des cartons de collecte sont à votre disposition dans les Écoles, les Mairies et à l'Agence Postale.

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

« Les p'tits futés »

Le centre de loisirs « Les p'tits futés » est situé dans un local à côté de l'école maternelle (Mesland) et accueille les enfants de 3 à 11 ans scolarisés et domiciliés sur les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.(RPI) Mesland, Monteaux, Veuves.

(Les enfants scolarisés dans une autre école que le regroupement peuvent également être accueillis.)

A votre service, une équipe de professionnels de l'animation :

Une responsable diplômée : Lydia LAULANET

Deux animatrices diplômées : Herminé BUISINE et Karine MACIA

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE TOUS LES JOURS

1. Soit le matin de 7h30 à 8h45 ; coût : 2,75 € / jour
2. Soit le soir (sauf mercredi) de 16h45 à 18h30 ; coût : 2,75 € / jour
3. Soit le matin et le soir ; coût : 5,10 € / jour

CENTRE DE LOISIRS (mercredi à partir de 13h et petites vacances sauf Noël)

- **ENFANTS SCOLARISÉS SUR LE R.P.I.**
 1. Mercredi en ½ journée avec repas : 7 € / 7,50 € / 8 € en fonction du coefficient familial.
 2. Mercredi en ½ journée sans repas : 4 € / 5 € / 6 € en fonction du coefficient familial.
 3. Journée avec repas et goûter inclus de 7h30 à 18h30 :13 €, 14 €, 15 € en fonction coefficient familial (bons CAF, MSA acceptés).
- **ENFANTS NON SCOLARISÉS SUR LE R.P.I.**

Journée avec repas et goûter inclus de 7h30 à 18h30 :18 € (bons CAF, MSA acceptés)



Le choix des activités :

Le projet de l'accueil de loisirs doit permettre aux enfants de s'épanouir, grandir et de vivre en collectivité. L'équipe d'animatrices a donc mis en place des temps d'activités pour acquérir des expériences enrichissantes.

Des ateliers pratiques :

Autour d'une discipline ou d'un thème particulier, les enfants découvrent des ateliers sur l'environnement, les arts plastiques, créent des activités manuelles et culinaires, pratiquent le sport, développent l'expression verbale et corporelle...

Des temps citoyens :

Ces temps ont pour objet de permettre aux enfants de prendre des décisions et de donner leur avis sur la vie quotidienne au centre. Ces moments servent à définir les activités ou les projets. Ils permettent aux enfants de s'exprimer au sein du groupe et d'écouter les diverses idées.

La vie de l'accueil de loisirs :

Le centre de loisirs est un lieu de vie où les enfants prennent plaisir à être ensemble. C'est pourquoi l'équipe d'animation insiste sur les objectifs de cette vie collective :

- Le respect des autres, de l'établissement et de l'environnement.

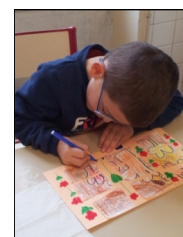
- L'organisation des loisirs en favorisant "le vivre ensemble" pour apprendre à partager et à s'entraider.

Cet accueil permet donc aux enfants de pratiquer des activités de loisirs et de détente, dans un **cadre éducatif**, pensé et sécurisé, qui s'oppose à une simple logique de garderie et d'occupation stérile du temps. Notre but est de mettre en place des règles et des missions éducatives pour que **tous les enfants puissent s'épanouir, grandir et vivre ensemble.**

L'équipe remercie les parents qui participent aux projets réalisés au centre de loisirs tout au long de l'année.



La responsable, Lydia LAULANET
Mail : alsh.mesland@gmail.com
Tél : 06 23 83 49 47



TRAVAUX et INVESTISSEMENT 2014

La municipalité a poursuivi ses engagements en réalisant des travaux et investissements afin d'assurer la sécurité des personnes, le maintien en l'état des bâtiments publics et de la voirie.

Cependant, nous sommes amenés à réaliser des travaux de remise en état suite à des dégradations ou de rachat de biens volés. Tous ces actes coûtent cher à la collectivité. Ces travaux non prévus imputent le budget de la commune et par voie de conséquence empêchent la réalisation d'opérations utiles.

Les réalisations et investissements de l'année 2014 sont autofinancés, aucun emprunt n'a été souscrit.

Des subventions ont aussi été perçues.

Les sommes mentionnées ci-dessous représentent les coûts payés par la commune hors subventions :



Notre collectivité ne peut fonctionner efficacement que si tous les habitants qui la composent adoptent un comportement civique. Notre commune doit pouvoir fonctionner avec des règles simples qui emportent notre adhésion sans que soit constaté des agissements répréhensibles et nécessairement coûteux.



BÂTIMENTS SCOLAIRES

55 842,09 €

ECOLE ABBÉ PILTÉ

45 790,89€

Travaux mur mitoyen mairie/petite annexe

5 121,60 €

Rénovation toiture préau et gouttières

14 302,14 €

Fabrication et pose d'un bardage et garde corps escalier du grenier

1 760,00 €

Ravalement mur école préau et annexes

21 835,15 €

Démolition cheminées et reprise marches d'accès

2 772,00 €

ECOLE RUE DE LA VALLÉE

Gouttières

10 051,20 €



TRAVAUX DE VOIRIE

23 412,00 €

Busage rue des prés	5 674,80 €
Travaux chemin derrière l'église	1 680,00 €
Busage rue de la janverie	1 360,80 €
Busage rue Marius Denis	571,20 €
Terrassement talus rue L. Hatevilain	14 125,20 €

INVESTISSEMENTS MOBILIERS

50 091,53 €

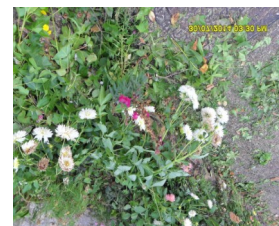
Tracteur + broyeur d'accotement	34 800,00 €
Ecusson école + drapeaux	295,20 €
3 jardinières	1 174,84 €
Echafaudage avec plateau de travail	2 494,80 €
Informatique et réinstallation des programmes	1 132,00 €
Remplacement 2 projecteurs à l'église	1 726,30 €
Mairie achat appliques murales	4 817,59 €
Jeux enfants « le royaume de Charlemagne »	2 820,00 €
Perche élagueuse	830,80 €



DÉPENSES SUITE AUX INCIVILITÉS

5 000 € environ

- Remplacement des grilles sur la pompe à chaleur de la salle associative
- Banc, cendrier mural.
- Vol de planches du pont de la grand' fosse
- Table au lavoir de la fontaine saint Pierre
- Vol de la plaque de la place Bernard de Montebise
- Piétinement des fleurs dans les parterres du rond point
- Tag sur le mur de l'église
- Sans compter le temps occupé par le personnel pour ramasser les papiers, bouteilles et canettes vides laissés à côté des poubelles, nettoyer les dépôts sauvages près des containers du tri sélectif (micro ondes, table à repasser, gros cartons, jouets etc....)



INFORMATIONS GÉNÉRALES

RECEPTION DES JEUNES DIPLOMÉS

La Municipalité souhaite organiser une réception annuelle à l'occasion de laquelle elle remettra un cadeau aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement secondaire et professionnel.

Pour participer à cette réunion prévue fin 2015, les jeunes doivent avant le 30 septembre 2015 :



- S'inscrire, auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture
- Présenter la photocopie du diplôme obtenu et un justificatif de domicile ou déposer les documents dans la boîte à lettres.
- Les diplômés de l'année 2014 seront reçus avec ceux de l'année 2015. Ils devront fournir à la même date les documents nécessaires.

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Il a lieu le **premier jeudi** des mois de JUIN et de DÉCEMBRE .

Téléphoner au moins deux jours avant à la Mairie au n° 02 54 70 22 28 pour l'enlèvement des encombrants à domicile, sauf gravats, déchets verts et tout objet recyclable entrant dans le tri sélectif municipal.

TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Il est rappelé que les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers ne doivent pas causer une gêne pour le voisinage et **peuvent être effectués** :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H00
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

PROCHAINEMENT UN SITE INTERNET POUR MONTEAUX

Le site internet permet de valoriser la commune et ses actions mais aussi d'offrir à ses administrés un service de proximité, complémentaire à celui proposé en Mairie.

En effet, disposer d'un site permet de diffuser des informations simples et incontournables pour les citoyens et les visiteurs : vie municipale, services, travaux, animations, tourisme, présenter le patrimoine de la ville, mettre en avant les activités des associations.

Au palmarès des sites publics les plus visités, ceux des mairies pointent en 3^e position.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte a lieu le **MERCREDI** matin de 5h à 12h30. Le bac doit donc être sorti la veille à partir de 19h.

Une fois collectés, les bacs doivent être retirés de la voie publique le lendemain de la collecte, avant midi pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres chaudes...

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne sont pas collectés.

Pour obtenir un bac ou le faire réparer : un seul numéro au 02 54 58 57 57 ou www.agglopolys.fr

DENEIGEMENT

Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs et / ou au droit de leur maison, suffisamment pour permettre le passage des piétons.

En cas de verglas, ils sont tenus de mettre soit du sable, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes .

DECHETS VERTS : BRÛLAGE INTERDIT

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13
du nouveau code pénal)

**Particuliers, collectivités,
entreprises sont concernés.**

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

HORAIRES DECHETTERIE CHOUZY SUR CISSE

A partir du 5 janvier 2015, les horaires d'ouverture de la déchetterie sont :

Matin : 9h – 12h30 / Après-midi : 14h – 17h30

Fermeture le mercredi après-midi, le jeudi, le dimanche et jours fériés

Attention ! derniers entrants acceptés 10 minutes avant la fermeture soit 12h20 et 17h20

Route de Coulanges Tél : 02.54.20.47.85

Chouzy sur Cisse

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL ET NOUVELLES REGLES D'URBANISME

Les règles d'urbanisme applicables au territoire municipal ont été codifiées dans le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS).

Celui-ci a été élaboré en son temps à partir des règles nationales d'urbanisme en vigueur, depuis sont venus s'ajouter des plans régionaux et départementaux et des schémas de cohérence territoriaux (SCOT).

Sur les territoires de la communauté d'agglomération de Blois (AGGLOPOLYS) et de la communauté de communes du Grand Chambord, c'est le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) qui est l'outil de conception et de mise en œuvre d'un aménagement intercommunal, durable et préservant l'espace rural, les espaces naturels et les paysages, en conformité avec la Charte de l'UNESCO qui a classé la vallée de la Loire au patrimoine mondial de l'Humanité.

La loi ALUR(1), votée en 2014, a apporté des modifications importantes aux pouvoirs des communes puisque l'élaboration des documents d'urbanisme doit être transféré aux intercommunalités en 2017.

Lors des élections municipales de mars 2014, nous nous étions engagés à moderniser notre POS en un PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU). Cela nécessitait la réalisation d'études par des cabinets spécialisés (coût estimé d'environ 30 000 euros).

Mais dans la perspective du transfert de compétence prévu en 2017, et dans le souci d'utiliser au mieux nos ressources, nous n'avons pas voulu commander inutilement ces documents préparatoires, notre compétence communale risquant de nous être retirée avant l'achèvement des procédures nécessaires.

En attendant 2017, ce sont les anciennes règles qui sont appliquées et pour les possibilités de construire qui restent nombreuses sur notre commune, le maire reste seul compétent pour accorder les autorisations d'urbanisme à venir.

(1) Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES EN MAIRIE

A VOTRE INITIATIVE

*La commune à la fin de l'année dernière a fait l'acquisition de deux vitrines destinées à l'organisation **d'expositions temporaires**.*

Il vous est proposé ces deux vitrines, entièrement vitrées et éclairées, en vue d'exposer vos photographies, objets ou documents, pour une durée d'environ 6 mois.

Toute suggestion sera la bienvenue et les thèmes, à titre d'exemple, pourraient être : souvenirs du village, objets et documents de métiers, objets viticoles ou agricoles, étiquettes de vin, sapeurs-pompier, objets de la Grande Guerre ou de la Seconde Guerre mondiale, etc. . .

Chaque année, le bulletin municipal nous permet de vous informer de nos actions et de nos activités.



Avec 11 sapeurs pompiers dont 2 femmes, Monteaux échappe encore à la règle nationale qui voit ses effectifs de pompiers volontaires baisser. La cause essentielle de cette baisse, au niveau national, est la fermeture des centres de secours, 600 sur 3 ans, même si le nombre de sapeurs pompiers est suffisant.

Notre effectif est constant maintenant depuis 5 ans, ce qui permet de répondre aux interventions adaptées aux normes actuelles. Nous savons que nous pouvons compter sur l'aide de la municipalité qui a toujours respecté et manifesté sa solidarité pour préserver ce service de proximité dans notre village auquel elle tient tout particulièrement. Non seulement, nous assurons notre mission de sauvegarde des personnes et des biens sur la commune mais également sur celle de Veuves et le renfort des communes voisines si besoin.

Le centre a fait l'objet d'une inspection par le colonel Aigueparse, Chef de Corps Départemental, début septembre dans le cadre des visites triennales. Ce moment a permis de fixer les perspectives d'avenir, les futures dotations notamment en matière de renouvellement de véhicule et du nouveau système d'alerte individualisé.

Nous vous remercions de la reconnaissance que vous nous accordez notamment dans le cadre de l'offrande des calendriers, du mécénat pour nos manifestations, et de votre participation aux activités que nous vous proposons.

Adjudant Chef Hervé VERON



Le recrutement est une priorité pour l'année 2015,

Samedi 17 janvier 2015 à 14h00 au centre de secours : matinée d'information

Les enfants de CM2 recevront en juin 2015 une information sur les gestes qui sauvent.

Samedi 25 avril 2015 au centre de secours : formation PSC1 de 7h00
(premier secours civique de niveau 1)

1er samedi des mois de mai, juin, juillet et août de 9h00 à 12h00 :

information sur l'utilisation du défibrillateur

LES SERVICES AUX PERSONNES

Le RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : ouvert aux habitants de MONTEAUX !

Parents, Futurs Parents, Un R.A.M. pour répondre à vos interrogations !

Quel mode de garde choisir ? A quelles aides ai-je droit lorsque je confie mon enfant ? Comment remplir un contrat de travail ? Comment calculer les congés payés ? Que faire en cas de difficultés relationnelles ?

PERMANENCES 3, Impasse Camille Diard 41150 **ONZAIN**
Tél : 02 54 20 89 85

petiteenfance@onzain.fr

LUNDI 14h00 à 17h00/ JEUDI 14h00 à 17h00 / VENDREDI 14h00 à 17h30

Des **Ateliers d'éveil destinés aux enfants** accompagnés de leur Assistante Maternelle ou de leur Garde à domicile pour favoriser les échanges, les rencontres et aider à la professionnalisation des assistantes maternelles : *Ateliers motricité ; peinture ; Intervenant musical ; Animations à la bibliothèque ; Sortie à la ferme ; Spectacle et fête de Noël ; Visite de l'école maternelle.*



UN PEU DE TEMPS POUR UN PEU DE SANG

2015, une nouvelle année se présente avec le même désir : toujours accueillir le plus grand nombre de Donneurs.

Le sang est irremplaçable pour maintenir la vie et les besoins sont toujours plus nombreux ! (accidents, maladie).

Tendre le bras est un geste simple qui ne prend que peu de temps, une poche collectée est un espoir de guérison pour un malade.

Pour accomplir ce geste noble, certains critères sont à respecter :

- Etre en bonne santé, âgé de 18 ans à 70 ans inclus,
- Peser au minimum 50 Kg
- Ne pas venir à jeun,
- Répondre avec sincérité aux questions médicales,
- Respecter 8 semaines entre chaque don avec sur 12 mois un maximum de 4 dons pour les femmes et de 6 pour les hommes,

Après certains soins, l'attente varie de 1 jour (dentiste) à 4 mois (anesthésie générale) et 6 mois (grossesse).

Si vous décidez d'accomplir ce geste citoyen, venez nous rejoindre à la salle des fêtes d'Onzain :

les Mercredis 11 Mars, 22 Juillet, 23 Septembre, 25 Novembre et le samedi 16 Mai.

A retenir la date de l'A.G. : Vendredi 6 Février 2015 à 19 h 15.

Président : E. Frette : 06 82 60 28 91

E.F.S. : 02 54 55 54 10 (Etablissement Français Du Sang)

ADMR

Agrément Qualité n° 2006-2-41-008

L'ADMR d'Onzain intervient auprès de tous les publics, personnes âgées, handicapés, familles, célibataires, etc. Que ce soit en ménage, repassage, aide à la personne, soins infirmiers à domicile, livraison de repas, garde d'enfants à domicile ...



Maison des Services ADMR

3 rue du Vieux Moulin – 41150 ONZAIN;
Tél. 02 54 33 43 00 – Fax : 02 54 20 86 42



« CONFIEZ-NOUS »

N° de déclaration SAP539 632 190

Les services de CONFIEZ-NOUS :

Entretien de la maison et travaux ménagers, petit bricolage, travaux de jardinage, nettoyage de terrasses et de vérandas ;

Assistance administrative, livraison de courses à domicile, collecte et livraison du linge repassé, soins et promenade d'animaux de compagnie ;

Garde d'enfants de plus de trois ans, accompagnement trajet domicile / école, aide aux devoirs scolaires.

AGENCE D'ONZAIN

1 rue de la justice , 41150 Onzain
Tél. 02 34 35 90 71 ; Portable : 07 77 96 18 10



ECLAIR



www.eclair-41.com

ECLAIR est une association de services à la personne. Nous mettons à votre disposition du personnel pour vous aider dans vos tâches et activités quotidiennes :



Ménage - Repassage - Entretien d'espaces verts - Petit bricolage - Pose de papier peint - Garde d'enfants (+3ans)
Manutention - Courses et déchetterie (avec ou sans vous)...

Nous intervenons également pour les entreprises, associations et collectivités

Madame HERON vous accueille sur différents lieux de permanences :

Vous pouvez nous contacter au siège de Blois au :

02. 54. 42. 46. 30

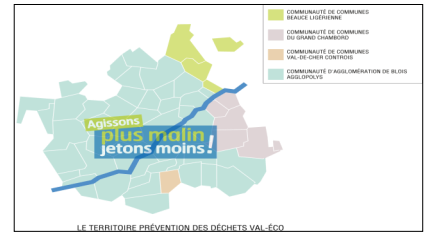
4 rue Bourseul

BP 70813 - 41008 Blois Cedex





Connaissez-vous VAL-ECO ?



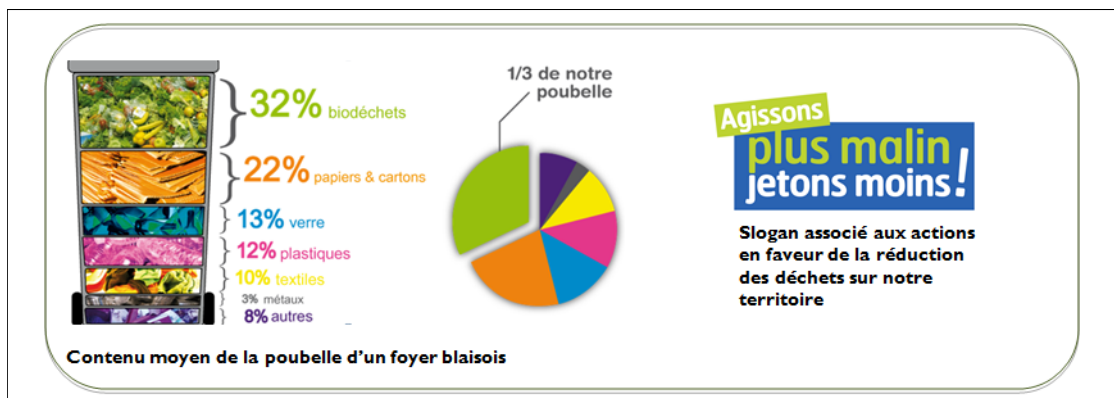
Présentation

VAL-ECO, créé en 1991, est le Syndicat mixte de **collecte** et de **traitement** des déchets du blaisois.

La **compétence collecte** concerne 11 communes issues des 3 communautés de communes Beauce Ligérienne, Grand Chambord, Val de Cher Controis (environ 13400 habitants).

La **compétence traitement** concerne en plus des 11 communes précédentes, les 48 communes de la Communauté d'Agglomération de Blois, Agglopolys ; cette dernière ayant conservé sa compétence collecte des déchets (environ 122000 habitants).

Le traitement en détail



Le Compostage individuel des bio-déchets



Le compostage permet de recycler chez soi les déchets organiques de jardin et de cuisine. On obtient ainsi un engrais naturel concentré. VAL-ECO propose depuis 1999 des composteurs individuels, en plastique recyclé ou en bois, accompagnés d'un guide pratique pour réussir son compost. Depuis 13 ans, VAL-ECO a vendu plus de 8500 composteurs à ses habitants.

La plate-forme de déchets verts VALCOMPOST

Les déchets verts, produits par les habitants du Blaisois sont acheminés, après regroupement au niveau des déchèteries de VAL-ECO et d'Agglopolys, sur la plate-forme de compostage VALCOMPOST située au Lieu-dit « Bel air » à Fossé.

Les déchets verts arrivés sur la plate-forme sont ainsi transformés progressivement en compost, un amendement naturel répondant aux normes les plus strictes, et utilisable en agriculture biologique.

En 2013, il a été livré et traité 13 486 tonnes de déchets verts provenant des 14 déchetteries de VAL-ECO et d'AGGLOPOLYS. Plusieurs ventes de compost (sacs et vrac) ont lieu chaque année pour les particuliers.



Le traitement des textiles

Au total, il a été collecté 117 tonnes de textiles

Le traitement des piles

En 2013, il a été collecté sur l'ensemble des communes d'AGGLOPOLYS et de VAL-ECO 10 tonnes de piles.



Le tri des déchets recyclables au Centre de Tri ARCANTE

Les déchets recyclables déposés par les particuliers dans les colonnes d'apport volontaire sont acheminés au centre de tri ARCANTE situé à Blois (excepté le verre qui est trié directement chez le repreneur). Ce sont donc les flux jaunes correspondant aux bouteilles plastiques et aux boîtes métalliques et les flux bleus pour les papiers, petits cartons et briques alimentaires qui sont triés au centre de tri.

Il a été trié en 2013, 4517 tonnes hors tonnages verre.

L'incinération des ordures ménagères à ARCANTE

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de VAL-ECO et de la Communauté d'Agglomération de Blois, sont traitées par incinération, dans l'usine ARCANTE.

La quantité de déchets incinérés pour l'année 2013 est de 29 287 tonnes.

Il faut savoir que les déchets incinérés à ARCANTE sont valorisés énergétiquement.

Pour l'année 2013, ARCANTE a pu produire chaleur et électricité pour plus de 6 000 logements.

Tout cela a un coût

Le produit de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sert à financer les dépenses de fonctionnement (collecte, traitement, activité des déchetteries, collecte aux Points tri...) et les investissements. En 2013, sur 100€ de recettes, 28€ ont été consacrés à la collecte, 28€ à l'incinération, 25€ aux déchetteries, 12€ à la collecte des recyclables et 7€ aux investissements.

La participation d'Agglopolys pour le fonctionnement de VAL-ECO en 2013 s'est élevée à :

- 743 923.50 € (6.9 € par habitant) pour le tri
- 3 839 568.16 € (126 € la tonne incinérée) pour l'incinération
- 226 505.18 € pour le traitement des déchets verts

Conclusion

TRIONS ! Avec 230 points d'apport volontaire disséminés sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys, finies les mauvaises excuses ! Trier est à la portée de tous. Et comme plus on recycle et moins ça coûte, on aurait tort de se priver. Le porte-monnaie y gagne et bien entendu l'environnement. Une tonne de déchets triés revient moins cher qu'une tonne de déchets incinérés. Y a plus qu'à...

Cependant, **notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable.** Un habitant du blaisois produit aujourd'hui environ 240 kg d'ordures ménagères, 66 kg de collecte sélective, et apporte près de 315 kg de déchets par an en déchèterie.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets.

La prévention des déchets est donc complémentaire du recyclage. **Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.**

VAL-ECO, s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), à réaliser et mettre en œuvre son Programme local de prévention des déchets sur le blaisois, en partenariat avec Agglopolys, dans le but de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés sur le territoire, de 7% par habitant d'ici 2017.

Ainsi, par des gestes préventifs simples, comme boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres, composter, ou bien encore déposer ses piles et habits usagés dans des bornes spécifiques réparties sur le territoire, chacun d'entre nous peut agir afin de limiter au quotidien sa production de déchets.

Par l'achat de produits générant peu ou pas de déchets, ou en faisant le choix du réutilisable plutôt que du jetable, nous participons efficacement à la réduction des déchets.



LE RAMASSAGE DES VÉHICULES HORS D'USAGE



Les véhicules hors d'usage doivent faire l'objet d'une dépollution systématique avant élimination pour prévenir les risques de pollution des sols et de l'eau par les véhicules épaves.

Agglopolys a décidé de mettre en place un service de collecte des véhicules hors d'usage en porte à porte gratuit auprès des particuliers.

Demande de prise en charge

Pour faire votre demande, s'inscrire auprès de la Mairie avec une copie de la carte grise en remplissant un formulaire de « demande d'enlèvement d'un véhicule en vue de sa prise en charge pour destruction »

Conditions de la prise en charge

Les véhicules qui peuvent être collectés gratuitement sont :

- les voitures particulières
- les camionnettes - 3,5 T
- les cyclomoteurs à 3 roues
- les véhicules accidentés, techniquement et/ou économiquement irréparables
- les véhicules anciens trop usagés pour être revendus sur le marché de l'occasion



Sont exclus :

- les camionnettes et poids lourds d'un poids supérieur à 3,5 t
- les 2 roues
- les véhicules contenant des déchets et matières qui auraient été ajoutés
- les véhicules nécessitant des moyens de levage ou inaccessibles

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux pour concilier nos besoins de mobilité avec les impératifs de santé publique, de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Agglopolys subventionne l'achat de vélos électriques et vous rembourse jusqu'à 400 € !

Aujourd'hui, le vélo électrique est performant, pratique, économique, bon pour la santé, silencieux...

Nouveauté 2014 : il est désormais possible de bénéficier de deux subventions par foyer.

Contact

Agglopolys - Service développement durable

34 rue de la Villette - 41000 Blois Tél : 02 54 56 51 52



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le CIAS (4 rue des Cordeliers à BLOIS)

- accompagne les personnes de 18 à 65 ans en difficulté sans enfant mineur à charge,
- aide aux démarches administratives,
- a une action d'aide et d'insertion,
- propose des services aux seniors (soutien à domicile, foyer résidence),

Une enquête a permis de constater que peu de personnes dans le monde rural fait appel à ses services.

Vous pouvez contacter à la mairie Ginette DENIS ou Barbara VIGREUX ou la correspondante du secteur, Mme Colette COMMON au 02.54.57.41.20.

LA VIE DE LA COMMUNE

LES ÉVÈNEMENTS

11 janvier 2014 : Soirée des vœux

Le maire reçoit la population pour présenter ses vœux. Les conseillers et les personnalités d'Agglopolys et des communes environnantes sont présentes.



Remise de la médaille de la commune à M.J-M GRAPIN, qui a mis son savoir-faire à notre service pour l'élaborer.



17 janvier 2014 : Après-midi pour les anciens

« Cet après-midi récréatif des seniors est maintenant une tradition de notre commune. Les « seniors » ne sont pas le fardeau que l'on dépeint trop souvent, mais ils sont les porteurs de richesses prêtes à être transmises aux autres sous forme d'engagement, de présence et de convivialité. Ce sont ces valeurs-là que nous voulons mettre à l'honneur lors de cette rencontre annuelle. »

Elle a été animée par l'association « Danse Plaisir Lanton Mayenne ».



Mars 2014 : Centenaire de Mme PICARD

La commune a fêté sa 2ème centenaire Mme PICARD, résidente à la MARPA. M le maire a rappelé que « le mot centenaire est synonyme de respect et de longévité ».

Juillet 2014 : les cent et un ans de Mme NIOCHE

La commune a eu le plaisir d'honorer Mme NIOCHE, de la médaille d'honneur communale, gravée à son nom pour ses 101 ans. Elle fut remise par M le Maire lors d'une cérémonie à la mairie. En 2013 pour ses 100 ans, elle s'était vu remettre le diplôme du centenaire en présence des conseillers, et de ses amis dont la présidente de la MARPA.



Octobre 2014 : Noces d'or de M et Mme REDOUIN

Au cours d'une cérémonie émouvante, le maire a eu également le plaisir de remettre à M et Mme Jacques REDOUIN la médaille d'honneur de la commune pour leurs 50 ans de mariage.



6 décembre 2014 : Le départ du Président du Comité des fêtes

Après 8 ans de présidence, Gaby BORE a quitté le Comité des fêtes.

Il a reçu pour ses excellents services au sein du comité, la médaille de la commune des mains de M. le maire.



19 mars: journée nationale du souvenir

Le 19 mars est désormais la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette date correspond au jour où fut adopté le cessez-le-feu de l'un des conflits les plus douloureux de l'histoire de notre pays.

La France entend ainsi rendre hommage à toutes les victimes.



8 mai : Commémoration de la fin de la barbarie nazie.



Le 8 mai 1945, date de capitulation de l'Allemagne nazie, est devenu le symbole d'une grande journée du souvenir pour l'Europe.

Ce 8 mai 2014 marque le 69^{ème} anniversaire de la victoire remportée par les armées françaises et alliées sur la barbarie nazie.

« En France, cette victoire est le fruit de l'effort, du courage, du sacrifice de toutes celles et ceux qui n'ont jamais désespéré ».

Souvenons-nous qu'il y a eu 40 millions de morts, et n'oublions jamais.

Le 14 juillet, un après-midi réussi



Les sapeurs pompiers de Monteaux, qui animent tous les ans avec beaucoup d'intérêt le défilé, sont particulièrement à remercier. Cette année, comme les années précédentes, la tradition de la distribution des chouennes a été respectée et le feu d'artifice a été très appréciée.

Le 11 Novembre 1918, une lueur d'espoir pour tous

« Commémorer le 11 novembre 1918, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis-à-vis de tous ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la nation. »



« Un grand merci à tous les enfants qui, avec leur cœur, viennent chanter l'hymne patriotique.

Merci à leurs parents, aux professeurs des écoles et à leur directrice Mme Fenayon pour leur dévouement.

Enfin, M le maire remercie toutes les personnes ici présentes, qui ont dépensé un peu de leur temps pour assister à cette cérémonie et particulièrement les portedrapeaux et les sapeurs-pompiers».

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

LE COMITÉ DES FÊTES

Avec un nombre stable de membres, une soixantaine, adhérents ou bénévoles, le Comité des Fêtes poursuit sa vocation d'animation au travers de diverses manifestations :

Pour 2015, nous vous proposons de noter dans vos agendas les dates des prochaines manifestations :

- Samedi 31 janvier : Repas dansant à la Salle Associative
- Dimanche 1er mars : VTT « La rando des copains de David »
- Dimanche 15 mars : Concours de belote à la Salle Associative
- Dimanche 28 juin : Rallye Vélo
- Dimanche 6 septembre : Brocante Vide-greniers « Michel Cholet »
dans les rues du bourg



Suite au départ de Gaby BORE, le nouveau bureau de l'Association se compose des membres suivants :



Jean-Claude MORON (Président), Monique ADOUT (Vice-Présidente),
Aline PARDESSUS (Trésorière), Catherine BETHINGER (Trésorière Adjointe),
Véronique COUETTE (Secrétaire), Marie MARCHAND (Secrétaire Adjointe),
Patrice LEVEAU, Christian PALCOWSKI, Sylvie CHOPLET,
Marie-Françoise POTRONNAT, Xavier GRIGNON et Bruno LEROUX.



Si vous aussi, vous voulez participer à l'animation de notre village, venez nous rejoindre.

Pour cela, il vous suffit de contacter un des membres du bureau.

Nous vous adressons tous nos vœux pour l'année 2015 et vous disons à bientôt.

Toute l'Equipe du Comité des Fêtes.



LE GRAIN DE SÉNEVÉ, association caritative

C'est une petite association de bénévoles qui organise un voyage à destination de Rio de Janeiro au Brésil le 25 février 2015.

20 participants seront les bienvenus pour apporter aux religieuses dominicaines de Belo Horizonte, qui viennent en aide aux enfants des familles démunies, des valises contenant des vêtements, chaussures, jouets (valises de récupération préparées par nos soins tout au long de l'année grâce aux nombreux dons).

Si vous souhaitez des renseignements et / ou participer à cette action humanitaire, merci de vous faire connaître rapidement auprès de :

-Céline port 06.62.81.10.88

ou

-Colette 06.56.84.27.32 et 06.52.32.23.62



LA GYMNASTIQUE DE MONTEAUX

Le cours de STEP et les cours de Gym

La création d'un cours de STEP en septembre 2013 a redynamisé notre association qui compte pour cette année 65 adhérents (gymnastique et step).

William Herpin, animateur sportif salarié de l'ASJO GYM d'ONZAIN anime les cours de STEP et de Gym le jeudi. Dominique Silvestre quant à elle, continue d'assurer bénévolement celui du mardi.

C'est toujours dans la bonne humeur que se déroulent les cours, travail et rire : 2 éléments indispensables pour se maintenir en forme !



Grâce aux achats de matériel que nous avons réalisés depuis plusieurs années, nous pouvons proposer des cours diversifiés.

Les cours de gym ont lieu le mardi de 19h à 20h et le jeudi de 18h à 18h55

La rando « La Monthéobaldienne »

Nous avons organisé notre 20^{ème} randonnée pédestre « la Monthéobaldienne » le 7 décembre 2014.

Pour cet anniversaire, nous avons organisé une tombola.

Une invitation pour 2 personnes à notre soirée du 25 avril 2015 et des bouteilles ont été distribuées.



La randonnée a accueilli 207 personnes par un temps agréable.

Les randonneurs sont toujours enchantés par les parcours concoctés par Aline Pardessus et par les paysages.

Outre le boudin grillé et le vin chaud traditionnel, les randonneurs ont pu déguster cette année, pour fêter cet anniversaire, des crêpes réalisées par les bénévoles présents au ravitaillement.

Cet accueil a été particulièrement apprécié.

Merci à Christophe MARPAULT de nous avoir prêté son hangar pour accueillir notre ravitaillement et à tous ceux qui participent (adhérents ou bénévoles) à la réussite de cette animation.

Merci à la commune pour sa participation en offrant le vin d'honneur et en mettant à notre disposition des locaux.

La soirée Paella

La soirée dansante organisée le 5 avril 2014 a connu un vif succès.

Les musiciens ont demandé une petite démonstration de Step. Bien que non préparées, quelques adhérentes présentes ont relevé le défi et ont pu montrer cette activité.

Merci à elles d'avoir bien voulu répondre à cette demande inattendue.

L'association a décidé de renouveler cette soirée le samedi 25 avril 2015

RETENEZ DÉJÀ LA DATE !



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'année passée, nous avons organisé un LOTO, un Carnaval avec la participation de l'ensemble des enseignants ainsi que celle du centre de loisirs pour la confection d'un char qui a connu un vif succès, une vente de plants de tomates, une Kermesse qui, malgré le temps pluvieux, a ravi les petits et les grands et tenu une buvette à Noël avec la vente de photos .

Tout ceci a permis de donner 13€ par enfant aux écoles soit 1 794 € pour l'aide au financement de leurs projets pédagogiques.

Nous repartons cette année avec un nouveau bureau :

Présidente :	Sylvie Morrisset
Vice Président :	Richard Gasnier
Secrétaire :	Fabienne Lemos
Trésorière :	Stéphanie Lebeau
Trésorière adjointe :	Vanessa Barrier
Secrétaire adjointe :	Messaline Mothron Leveau
Secrétaire adjointe :	Aurélie Boyer



Nous organiserons pour l'année scolaire en cours :

- Un Carnaval : samedi 21 mars 2015
- Une vente de tomate : mi-mai
- Une Kermesse : samedi 27 juin 2015
- Un Loto: dimanche 29 novembre 2015
- Assemblée générale : vendredi 18 septembre

Nous remercions infiniment les parents qui nous aident en rappelant que sans eux toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu.



Nous souhaitons à tous une bonne année 2015



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

1er Mars 2014

Le bal organisé le 1er mars a remporté comme les autres années un vif succès. Pas moins de 197 convives ont eu le temps de déguster le repas auvergnat préparé dans son intégralité par l'équipe en place et leurs épouses. Ensuite, l'orchestre « SAROLA », avec Tony et Davy à l'animation, a pris le relais pour faire danser tous les invités.

La tombola composée de nombreux lots a permis aux gagnants de cette année de profiter d'une croisière pour 4 personnes sur la Loire.

Le bal de l'année 2015 aura lieu le 7 mars 2015.

14 juillet 2014



La tradition du 14 juillet est toujours respectée à Monteaux : les pompiers ouvrant la marche dans les rues du centre bourg, précédant la municipalité, le représentant de la gendarmerie et la population toujours nombreuse et enthousiaste. Des jeux organisés sur la place et le square « Ancel » en collaboration avec la municipalité ont permis aux enfants de passer un moment agréable dans l'attente de la dégustation des traditionnelles gourmandises de Monteaux « les Chouennes », offertes par la commune. Ensuite un repas champêtre sur la place a permis de patienter jusqu'à la tombée de la nuit pour assister au feu d'artifice.

Sainte Barbe 2014

Chaque année, Onzain, Monteaux, Chouzy sur Cisse et Mesland se retrouvent pour honorer leur Sainte Patronne. Le 29 novembre 2014, à Chouzy sur Cisse, s'est déroulée la cérémonie en présence du Colonel Aigueparse, chef de Corps Départemental, des élus des communes voisines, d'une cinquantaine de sapeurs pompiers, de la section de jeunes sapeurs pompiers et d'une population nombreuse venus soutenir leurs soldats du feu. Au cours de cette cérémonie, des sapeurs pompiers furent décorés ou promus. Un défilé en ordre serré, orchestré par la musique de la Renaissance d'Onzain, a clôturé cette cérémonie

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTEAUX-VEUVES

La Société de Chasse regroupe des chasseurs sociétaires de nos 2 communes ainsi que des actionnaires, tous unis autour d'une même passion.

Le bureau est composé de Benoît Macia (Président), Yves Lehouelleur, Michel Marchand, Jean-Louis Léger, Christian Gauthier, Jean-Michel Leroy, Xavier Grignon, Alain Rage et Frédéric Marchand (représentant des actionnaires).

La préservation des espèces et la gestion de la faune sauvage est au cœur des préoccupations des chasseurs. Cette année, vous avez peut-être vu de nombreux faisans aux abords des routes et des chemins ?

Ceux-ci ne seront pas chassés pendant plusieurs années afin d'obtenir une population naturelle. Ces faisans réintroduits sont de souche sauvage préservée par l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ce « plan » de chasse est instauré sous tutelle de la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher. Chaque année, deux événements permettent à tous, chasseurs et non chasseurs de se retrouver : Le Comptage de Perdrix, début mars, un ravitaillement en milieu de matinée est offert à tous les participants. Le Repas dansant aura lieu à la mi-novembre à la Salle Associative.



Les membres du bureau remercient toutes les personnes présentes, et souhaitent également remercier les agriculteurs locaux qui travaillent en concertation avec les chasseurs pour la bonne organisation des battues. En cas de constat de pratiques douteuses, nous vous engageons vivement à contacter directement les **Gardes Nationaux** au : **02.54.87.14.14**. Au nom de la Société de Chasse, les membres du bureau vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

LE BOURG VA PRENDRE AU XIX^e L'ASPECT QUE NOUS LUI CONNAISSONS AUJOURD'HUI

1^{ère} partie la construction de la nouvelle église

À la fin de la Révolution, la société va se trouver profondément bouleversée par les mutations économiques et démographiques, les églises sont entrées dans le patrimoine communal et font désormais partie de la restructuration de l'espace des villes et villages. C'est le cas à Monteaux.

La construction d'une nouvelle église résulte d'abord de la vétusté de l'église existante au cimetière, dont quelques vestiges figurent encore dans le mur d'enceinte de celui-ci. Nous ne savons pas bien quand fut édifiée cette église à trois nefs, sans doute au XIII^{ème}, dont une des nefs s'est écroulée en 1774 et ne fut pas reconstruite. Des réparations régulières avaient été effectuées de 1822 à 1842, mais les travaux de confortement coûtent de plus en plus chers et la commune a des projets très importants puisqu'elle doit construire son école dans un délai qui permet d'utiliser la subvention promise par le préfet. Ensuite, la population grandit et s'installe dans le Val, puisque de 1793 à 1856 la population passe de 480 à 738 habitants. La Loire et le train permettent un développement rapide des activités, et du coup les paroissiens sont ainsi éloignés de l'église saint Blaise.

Le conseil municipal constatant l'état de vétusté, le coût des travaux, l'isolement de l'église et le désir des habitants, va alors profiter de l'abandon du projet de construction du pont de Rilly à Veuves en 1854, pour subventionner le projet à hauteur des 16 000 francs réservés à la traversée de la Loire. Depuis 1845, le train s'arrêtait à Onzain, le bureau de poste aux lettres d'Ecure avait été fermé en 1853 et la fréquentation de la poste aux chevaux de Veuves s'affaiblissait.

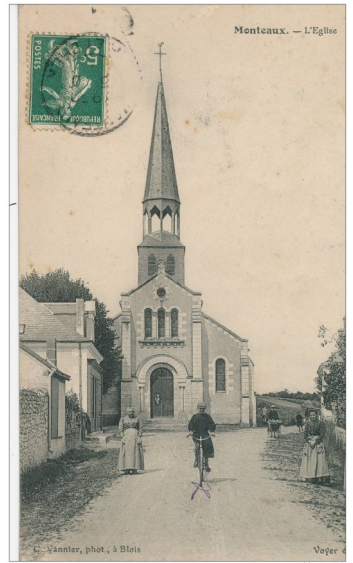
Le financement de la construction fut laborieusement trouvé, les « temps étant calamiteux », car la somme de 16000 francs n'avait pas été financée, les moyens de la fabrique (groupe de laïcs gérant les biens de l'église) étaient faibles et avec les honoraires d'un grand architecte, Jules de La Morandière, les devis s'élevaient à près de 25000F.

En 1857 de nombreuses réunions vont avoir lieu pour déterminer son emplacement. Quatre projets étaient à l'étude. Tout le monde, préfet, évêque, maire et conseil municipal, fabrique, retient celui de l'emplacement actuel en écartant la place centrale du bourg. Quant à savoir pourquoi l'église nouvelle de Monteaux est orientée Nord-sud et non vers l'Est comme les autres églises, l'explication réside dans l'autorisation donnée par le pape de déroger à une orientation vers le Saint-Sépulcre et donc vers l'Orient, qui dès 1572 considérait qu'il importait plus que le devant visible de l'église soit bien orienté par rapport à la ville, son axe principal et sa grande place. C'est donc le terrain de Mme Lefay qui répondait très bien à cette consigne, en offrant la possibilité d'une façade de l'église tournée vers la rue principale du bourg, aujourd'hui la Rue de la Vallée.

La construction de l'église ne s'est pas déroulée dans un climat serein, c'est le moins que l'on puisse écrire, le devis initial a subi de nombreuses retouches, à la demande de tel ou tel, sans que le conseil municipal en soit informé. Le préfet, Paul Henri de Soubeyrand-Renaud a suivi les travaux de près, les communes n'étant pas autonomes jusqu'en 1982. Le Curé de la paroisse Claude Denis Rodet, nommé curé de Monteaux en 1850, âgé de 34 ans s'est totalement investi dans la construction, puis avec la fabrique dans l'aménagement intérieur, mais s'est attiré la désapprobation du village, lorsque le conseil municipal, qui avait voté la somme de 16000 francs pour solde de tout compte, y compris l'édification d'une sacristie et du presbytère, dut augmenter sérieusement les impôts, recourir à un emprunt exceptionnel autorisé par l'Empereur Napoléon III lui-même, et trouver un financement complémentaire en empruntant auprès des habitants les plus fortunés du village. Les matériaux de l'ancienne église furent même vendus aux entrepreneurs pour soulager le coût final. L'absence de coordinateur efficace avait conduit à des travaux en tous genres non autorisés.

Finalement, le maire en place, Nicolas Guillaume Bouchard, fut contraint à la démission et le curé a été nommé par l'évêque Mgr Pallu du Parc en Sologne. L'église saint Pierre et saint Paul a finalement été consacrée le 24 décembre 1859. C'est le nouveau maire Eugène Diard, demeurant au moulin de Pansel qui fit achever la construction de la sacristie en 1865 et le presbytère ne fut édifié qu'entre 1867 et 1868.

Le financement de l'opération a duré des dizaines d'années et se terminera vers 1875. Entre-temps la commune aura dû financer les frais de l'occupation prussienne, la construction de la « station » Veuves-Monteaux, et surtout procéder à la construction de sa mairie-école, dont nous vous reparlerons en seconde partie.



Danièle et Jean-Louis Rois

Les 70 ans de la libération de Paris, le 25 août 2014, sont pour les Monthéobaldiens l'occasion de mettre en lumière un de nos habitants dont une rue porte son nom: le colonel Rol-Tanguy, né le 12 juin 1908 à Morlaix, mort le 8 septembre 2002 à Paris et inhumé au cimetière de Monteaux. Appartenant à la 28ème division en 1940, il entre dans la clandestinité suite à la débâcle et à l'arrestation de militants communistes. Il crée avec 2 autres militants l'organisation de résistance FTP (Francs-Tireurs et Partisans) en 1943. Organisant divers sabotages, il passe à l'état major des FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) en février 1944; son sens du travail, son esprit de décision, ses qualités d'écoute et sa loyauté soudent l'équipe formée de personnes de divers horizons politiques.



Suite aux débarquements de Normandie le 6 juin 1944 et de Provence le 15 août 1944, l'effervescence grandit en région parisienne : il soutient les grèves générales et lance le 19 août l'insurrection de toutes les forces de police et gendarmerie à la barbe de l'occupant. La 2ème D.B. du Général Leclerc entre dans Paris le 25 août, les points d'appuis ennemis sont réduits par la force. La capitulation du général allemand Von Choltitz est remise au général Leclerc et elle a été cosignée par le colonel Rol-Tanguy qui n'avait pas démérité.



Henri ROL-TANGUY et debout derrière lui l'état major des FFI de la Libération de Paris , dans les Catacombes sous la place Denfert -Rochereau

PHOTO ARCHIVES DE L'HUMANITE

Tarifs de la Salle des Associations : MÊME TARIF !



LOCATION	PERIODE	CONDITIONS	COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES	HORS COMMUNE
			50 % la 1 ^{ère} loc. 75 % la 2 ^{ème} loc. 100 % les suivantes	Gratuite la 1 ^{ère} loc. 50% les suivantes	
WEEK-END (2 jours)	Du samedi au dimanche	remise des clefs le vendredi 16h00 et la restitution le lundi 11h00	<u>Grande salle</u> : 550.00 € <u>Points chauds</u> : 50.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 550.00 € <u>Points chauds</u> : 50.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 550.00 € <u>Points chauds</u> : 50.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €
WEEK-END ET JOUR FERIE (3 jours)	Du samedi au lundi ou du vendredi au dimanche	remise des clefs la veille à 16h00 et restitution suivant le cas le lendemain à 10h00	<u>Grande salle</u> : 700.00 € <u>Points chauds</u> : 75.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 700.00 € <u>Points chauds</u> : 75.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 700.00 € <u>Points chauds</u> : 75.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €
UN JOUR	Samedi ou Dimanche	remise des clefs le vendredi 16h00 et la restitution le lundi ou le dimanche à 10h00	<u>Grande salle</u> : 300.00 € <u>Points chauds</u> : 30.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 300.00 € <u>Points chauds</u> : 30.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 300.00 € <u>Points chauds</u> : 30.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €
UN JOUR DE LA SEMAINE	Lundi au Jeudi	remise des clefs la veille à 16h00	<u>Grande salle</u> : 150.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 150.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €	<u>Grande salle</u> : 150.00 € <u>Petite salle</u> : 75.00 €
VIN D'HONNEUR Ou ½ journée	6h00	remise des clefs la veille à 16h00	<u>Grande salle</u> : 100.00 €	<u>Grande salle</u> : 100.00 €	<u>Grande salle</u> : 100.00 €
CAUTION	TOUTES PERIODES		1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €

IMPORTANT : l'utilisation des points chauds de l'office ne bénéficie pas de gratuité, ni de réduction.

celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas

INFOS PRATIQUES

L'URGENCE:

ALLO ENFANCE MALTRAITEE 119
Centre Hospitalier Tous services *Mail Pierre Charlot BLOIS* 02 54 55 66 33

EDF Dépannage Electricité 0 810 333 041

GDF Dépannage Gaz 0 810 412 441

Gendarmerie / Police 17

Pompiers 18/112

SAMU 15

SIDA INFO SERVICE 0 800 840 800

SOS DROGUE ALCOOL TABAC INFO 0 800 231 313

SERVICE

VIOLENCES FEMMES INFO 3919

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES:

Mairie mairie.monteaux@wanadoo.fr 02 54 70 22 28

Ecole maternelle *Grande Rue MESLAND* 02 54 70 21 84

Ecole primaire *48 rue de la Vallée* 02 54 70 21 61

Ecole primaire *3 rue de l'Abbé Pilté* 02 54 70 23 70

Collège J. Crocheton *17 rue de Touraine ONZAIN* 02 54 20 70 21

SIVOS -Mesland-Monteaux-Veuves 02 54 70 29 13

LES SERVICES:

L'Agence Postale Communale *2 rue St-Denis* 02 54 70 25 51

Centre des Finances Publiques (Onzain) 02 54 20 71 06

Presbytère 02 54 20 70 75

Halte garderie « La capucine » Onzain 03.54.70.88.40

MARPA Pierre Fouquet Hattevilain 02 54 70 25 18

Médiathèque Bibliothèque

3 rue du vieux moulin—Onzain

Jours et horaires d'ouverture :

Mercredi de 9h00 à 12h00—14h00 à 18h00

Jeu de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00—14h00 à 18h00



LES ARTISANS-COMMERCANTS:

Boucherie [Bruno Bertrand](#) 02 54 70 24 97

Boulangerie [Christophe et Edith Debenne](#) 02 54 70 24 39

Café Presse Tabac 02 54 70 22 06

Épicerie, [Christine Leclerc](#) 0254 70 21 49

Monteaux coiffure [Corinne Rage](#) 02 54 79.42.20

Coiffure à domicile [Magali Moncuit](#) 02 54 70 28 11

Esthéticienne à domicile [Corinne Daburon](#) 06 23 48 36 77

Terrassement, maçonnerie [Benoît Macia](#) 06 32 57 57 10

Menuiserie fenêtrier [Franck Palin](#) 06 84 14 78 60

Jardins et parcs entretien [J-François Régnard](#) 02 54 70 24 62

Carrelage [Frédéric David](#) 02 54 46 11 86

Plomberie chauffage [Jean-Michel Régnard](#) 02 54 70 24 78

Cabinet conseil prévention [Hervé Véron](#) 06 11 91 37 47

Conseil en stratégies patrimoniales [Jérémy Blanc](#) 06 72 82 46 70

LES PRODUCTEURS LOCAUX:

Viticulteur EARL [Frédéric Pironneau](#) 02 54 70 23 75

GITES ET CHAMBRES D'HOTES:

À la Colombe [René Villain](#) 06 16 35 03 92

Clos de la Briderie [François Girault](#) 02 54 70 28 89

Clos de la Janvierie [Gordian de Galliffet](#) 02.54.70.25.99

Le Château du Portail 02 54 70 22 88

Les Cèdres [Michel Lecomte](#) 02 54 70 20 09

Le Trotteur [Véronique Blin](#) « la Michollerie » 02 54 70 22 57

Le Moulin de Pansel [Pascal Hesnault](#) 02 54 70 23 16

Les Bocages [Jérémy Kolbé](#) 02 54 70 20 52

Madame [Odile Bonami](#) 06 03 21 37 00



Ludothèque

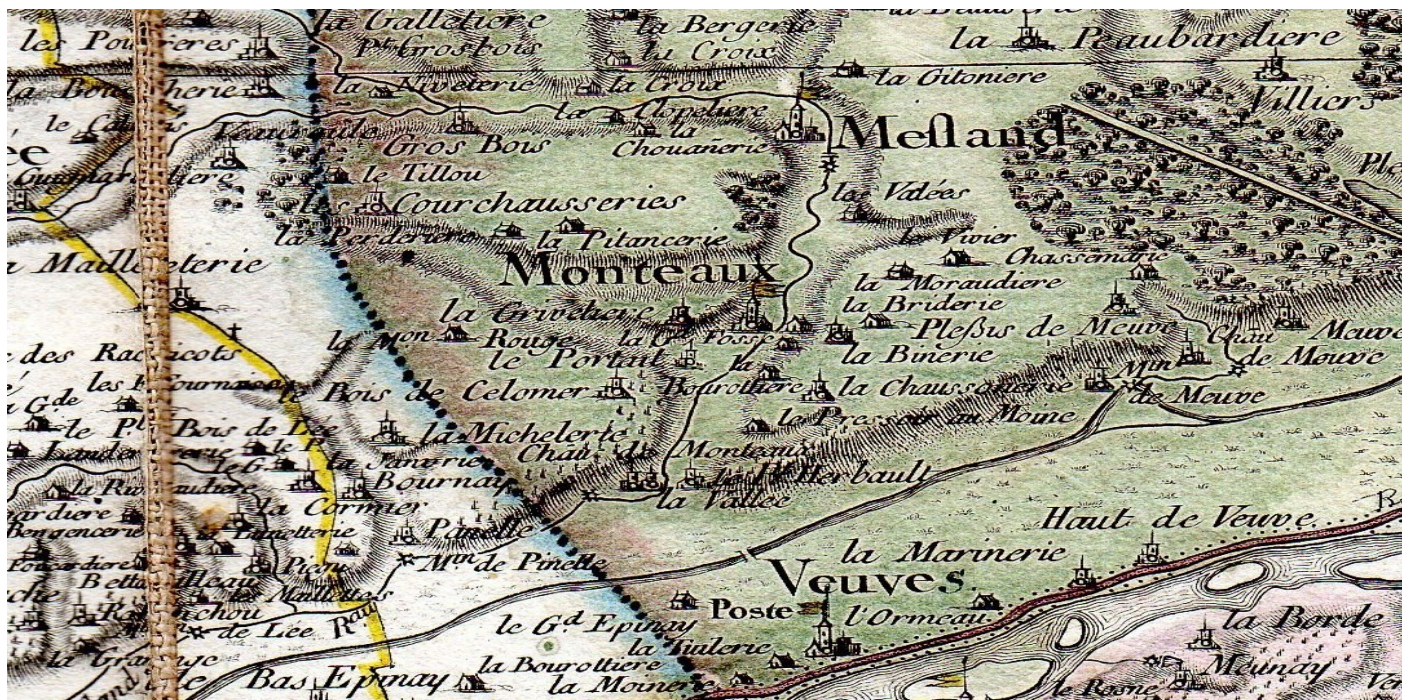
Impasse Camille

Diard –Onzain

Jours et horaires d'ouverture :

Mercredi de 14h00 à 17h00

Vendredi de 10h00 à 17h00



**BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES**

MONTEAUX N°9



Directeur de la publication Yves lehouelleur
Maire de Monteaux

Téléphone : 02 54 70 22 28
Télécopie : 02 54 70 26 41

Messagerie : mairie.monteaux@wanadoo.fr

**Retrouvez-nous
prochainement sur le web :
www.mairie.monteaux.fr**